

**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-1**

**Objet** : Règlement 2023 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale

Après la présentation des modifications exposées, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver le règlement 2023 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le règlement 2023 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale tel qu'il est présenté.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN







Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 089-200039758-20230126-DCC2023\_1-DE



## Règlement 2023

### Attribution du fonds de concours de la voirie communale

Vu la loi n° 2004 - 809 du 13 août 2004,

Vu l'article L 5214 - 16 V du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 15 « III - Compétences supplémentaires » des statuts de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

Vu la délibération du jeudi 26 janvier 2023,

#### **Il est arrêté ce qui suit :**

##### **Objectif**

Le fonds de concours est destiné prioritairement au financement des travaux réalisés par les communes sur la voirie communale, revêtue et hors agglomération, définis comme suit :

- Assainissement, (dérasement, curage et création de fossés, busage des fossés)
- Traitement des dégradations de la chaussée,
- Renouvellement des revêtements de la chaussée,
- Signalisation routière horizontale liée à des travaux de renouvellement de chaussée,
- Murs en pierres sèches rattachés à la chaussée,
- Ouvrages d'art\*.

A compter de l'année 2022, les communes pourront utiliser le fonds de concours, si elles le souhaitent et sans obligation, avec un plafond de 30% du montant attribué pour les années 2022 et suivantes (pas d'effet rétroactif) pour des travaux d'entretien en agglomération définis comme suit :

- Travaux annexes (remplacement de caniveaux, bordures, busage...),
- Traitement des dégradations de la chaussée,
- Renouvellement du revêtement de la chaussée.

*\*Exemptés les ouvrages d'art (hors agglomération) qui pourraient faire l'objet d'une instruction particulière à la demande des communes, au vu de l'ampleur financière des travaux à réaliser pour les communes et d'un financement, hors fonds de concours dudit règlement, soumis à une décision du Conseil Communautaire.*

Le présent règlement vise à définir les modalités d'attribution et de versement du fonds de concours.

Il est révisable par délibération du Conseil Communautaire.

##### **Montant du Fonds de concours**

Le montant annuel du fonds de concours disponible pour chaque commune est égal au produit obtenu en multipliant : le nombre de kilomètres\*\* de la voirie communale, revêtue et hors agglomération, par un coût moyen HT d'entretien au km calculé sur une période de 10 ans.



**\*\* Le nombre de kms de la voirie, revêtue et hors agglomération, de chaque commune est relevé et validé conjointement par la commune et la Communauté de Communes.**

Ce coût moyen est révisé et fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Une délibération du Conseil Communautaire intervient chaque année avant le vote du budget primitif afin de valider le tableau fixant :

- Le montant total annuel du fonds de concours,
- Le montant annuel du fonds de concours par commune,
- Le montant cumulé du fonds de concours par commune.

Conformément aux dispositions de l'article L 5214 - 16 V alinéa 2, le montant du fonds de concours est égal ou inférieur à la part du financement HT assuré, hors subventions, par la commune.

Les sommes non utilisées durant l'année N sont reportées sur l'exercice suivant dans la limite de 3 années cumulées, soit N+2 (*en N+3, les sommes inscrites au budget au titre du fonds de concours de l'année N sont donc perdues sauf l'année 2020 en référence à la délibération n°2022-120 du 1<sup>er</sup> août 2022*).

Autrement dit, au-delà de trois années budgétaires, les communes ne peuvent donc pas revendiquer le bénéfice du montant du fonds de concours de l'année N+3 non utilisé.

Toute attribution, par anticipation calendaire des sommes auxquelles pourraient éventuellement prétendre les communes, est exclue.

#### **Conditions d'attribution et modalités de versement**

Les sommes versées au titre du fonds de concours ne sont pas libres d'emploi.

Elles devront identifier précisément le(s) lieu(x), la nature et le coût estimatif HT des travaux.

Les demandes de versement du fonds de concours par les communes peuvent être transmises à tout moment de l'année par lettre simple du conseil municipal adressée à Monsieur le Président de la CCAVM, dans la limite du montant cumulé disponible en respectant les dispositions de l'article L 5214 - 16 V alinéa 2.

Soit les travaux sont réalisés par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCAVM et, dans ce cas, l'intercommunalité a tous les éléments pour vérifier les critères d'attribution et de versement du fonds de concours après la refacturation et le paiement des travaux par les communes.

Soit les travaux sont réalisés directement auprès des entreprises par les communes et, dans ce cas, deux possibilités de versement existent :

- Les communes peuvent solliciter un acompte de 50% du montant du fonds de concours disponible et éligible aux travaux en adressant à la CCAVM l'ordre (ou les ordres) de service ou le devis (ou les devis) des travaux signé(s) par le Maire accompagné(s) d'une délibération précisant le(s) lieu(x), la nature et le(s) coût(s) estimatif(s) HT des travaux de l'opération (ou des opérations), le solde étant versé à réception de la facture (ou des factures) de l'opération (ou des opérations) acquittée(s) par la Trésorerie d'AVALLON,
- Ou
- Les communes peuvent solliciter le fonds de concours en une seule fois en adressant à la CCAVM la délibération précisant le(s) lieu(x), la nature et le(s) coût(s) estimatif(s) HT des travaux de l'opération (ou des opérations) ainsi que la facture (ou les factures) de l'opération (ou des opérations) acquittée(s) par la Trésorerie d'AVALLON.

Toute violation des conditions d'utilisation des sommes versées entraînera une demande de remboursement par la CCAVM.

**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents :** Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote :** Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote :** Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés :** Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote :** Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote :** Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance :** Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-2**

**Objet : Montant au km du fonds de concours 2023 de la voirie communale**

A la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour fixer le montant au kilomètre du fonds de concours de la voirie communale à hauteur de 956,00 euros au titre de l'année 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE le montant au kilomètre du fonds de concours de la voirie communale à hauteur de 956,00 euros au titre de l'année 2023.**

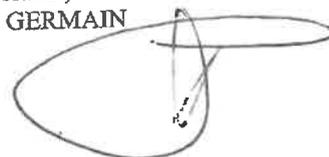
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN




Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 089-200039758-20230126-DCC2023\_3A-DE

Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-3**

**Objet** : Montant par commune du fonds de concours 2023 de la voirie communale

A la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour fixer le montant par commune du fonds de concours 2023 de la voirie communale.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE le montant par commune du fonds de concours 2023 de la voirie communale.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





## Fonds de concours "voirie" Montant par Commune

Envoyé en préfecture le 06/02/2023  
Reçu en préfecture le 06/02/2023  
Publié le 2023  
ID : 089-200039758-20230126-DCC2023\_2-DE

Coût moyen annuel HT d'entretien d'un km de voirie basé sur les prix du marché 2022 : 1 912.79 €  
 Montant du km du fond de concours "voirie communale" 2023 956.40 €  
Arrondi 956.00 €

Communes	Longueur éligible en mètres hors agglomération	Montant 2023 en euros du fonds de concours au km	Fonds de concours 2023 par commune	% Commune / Total
ANNAY-LA-CÔTE	12 448	956	11 900.29 €	3.20%
ANNÉOT	2 488	956	2 378.53 €	0.64%
ARCY-SUR-CURE	11 558	956	11 049.45 €	2.97%
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	5 963	956	5 700.63 €	1.53%
ASQUINS	10 757	956	10 283.21 €	2.76%
ATHIE	4 195	956	4 010.42 €	1.08%
AVALLON	4 560	956	4 359.36 €	1.17%
BEAUVILLIERS	2 752	956	2 630.91 €	0.71%
BLANNAY	3 629	956	3 469.32 €	0.93%
BOIS D'ARCY	713	956	681.63 €	0.18%
BROSSES	11 873	956	11 350.59 €	3.05%
BUSSIÈRES	10 253	956	9 801.87 €	2.63%
CHAMOUX	4 435	956	4 239.86 €	1.14%
CHASTELLUX-SUR-CURE	10 705	956	10 233.98 €	2.75%
CHÂTEL-CENSOIR	7 727	956	7 387.01 €	1.98%
CUSSY-LES-FORGES	8 012	956	7 659.47 €	2.06%
DOMECY-SUR-LE-VAULT	0	956	0.00 €	0.00%
DOMECY-SUR-CURE	10 432	956	9 972.99 €	2.68%
ÉTAULES	4 749	956	4 540.04 €	1.22%
FOISSY-LÈS-VÉZELAY	4 440	956	4 244.64 €	1.14%
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	13 392	956	12 802.75 €	3.44%
GIROLLES	3 962	956	3 787.67 €	1.02%
GIVRY	8 274	956	7 909.94 €	2.12%
ISLAND	10 759	956	10 285.60 €	2.76%
LICHÈRES-SUR-YONNE	9 277	956	8 868.81 €	2.38%
LUCY-LE-BOIS	2 539	956	2 427.28 €	0.65%
MAGNY	5 387	956	5 149.97 €	1.38%
MENADES	4 254	956	4 066.82 €	1.09%
MERRY-SUR-YONNE	10 992	956	10 507.87 €	2.82%
MONTILLOT	9 271	956	8 862.60 €	2.38%
PIERRE-PERTHUIS	1 653	956	1 580.27 €	0.42%
PONTAUBERT	2 295	956	2 193.54 €	0.59%
PROVENCY	2 959	956	2 828.80 €	0.76%
QUARRÉ-LES-TOMBES	33 334	956	31 867.30 €	8.56%
SAINT-BRANCHER	19 792	956	18 921.15 €	5.08%
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	20 315	956	19 421.14 €	5.21%
SAINT-LÉGER-VAUBAN	29 892	956	28 576.75 €	7.67%
SAINT-MAGNANCE	11 565	956	11 056.14 €	2.97%
SAINT-MORÉ	7 962	956	7 611.67 €	2.04%
SAINT-PÈRE	4 290	956	4 101.24 €	1.10%
SAUVIGNY-LE-BOIS	7 006	956	6 697.74 €	1.80%
SERMIZELLES	1 894	956	1 810.66 €	0.49%
THAROISEAU	993	956	948.83 €	0.25%
THAROT	2 980	956	2 848.88 €	0.76%
THORY	5 346	956	5 110.78 €	1.37%
VAULT-DE-LUGNY	5 569	956	5 323.96 €	1.43%
VÉZELAY	16 585	956	15 855.26 €	4.26%
VOUTENAY-SUR-CURE	5 330	956	5 095.48 €	1.37%
<b>TOTAL</b>	<b>389 554</b>		<b>372 413.15 €</b>	<b>100.00%</b>

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 089-200039758-20230126-DCC2023\_4-DE

**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents :** Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote :** Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote :** Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés :** Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote :** Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote :** Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance :** Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-4**

**Objet : Montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022-2023 de la voirie communale**

A la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour arrêter le montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022-2023 de la voirie communale disponible au titre de l'exercice budgétaire 2023, étant précisé que les crédits attribués pour les années 2020 et 2021, non consommés en 2023, seront perdus en 2024.

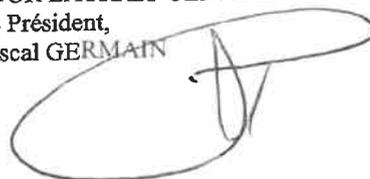
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ARRÊTE le montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022-2023 de la voirie communale disponible au titre de l'exercice budgétaire 2023, étant précisé que les crédits attribués pour les années 2020 et 2021, non consommés en 2023, seront perdus en 2024.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





Fonds de concours "voirie communale" disp

Envoyé en préfecture le 06/02/2023  
 Recu en préfecture le 06/02/2023  
 Publié le  
 ID : 089-200039758-20230126-DCC202383-DE

Communes	Montants 2020 en euros	Montants 2021 en euros	Montants 2022 en euros	Montant disponible au 31/12/2022	Montants 2023 en euros	Montants disponibles BP 2023
ANNAY-LA-CÔTE	6 498.00 €	10 829.76 €	10 954.24 €	28 282.00 €	11 900.29 €	40 182.29 €
ANNÉOT	2 114.80 €	2 164.56 €	2 189.44 €	6 468.80 €	2 378.53 €	8 847.33 €
ARCY-SUR-CURE	- €	- €	- €	- €	11 049.45 €	11 049.45 €
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	160.10 €	5 187.81 €	5 247.44 €	10 595.35 €	5 700.63 €	16 295.98 €
ASQUINS	9 143.03 €	9 358.16 €	9 465.72 €	27 966.90 €	10 283.21 €	38 250.11 €
ATHIE	- €	1 214.53 €	3 691.60 €	4 906.13 €	4 010.42 €	8 916.55 €
AVALLON	3 876.00 €	3 967.20 €	4 012.80 €	11 856.00 €	4 359.36 €	16 215.36 €
BEAUVILLIERS	- €	2 167.24 €	2 421.76 €	4 589.00 €	2 630.91 €	7 219.91 €
BLANNAY	3 084.65 €	3 157.23 €	3 193.52 €	9 435.40 €	3 469.32 €	12 904.72 €
BOIS D'ARCY	606.05 €	620.31 €	627.44 €	1 853.80 €	681.63 €	2 535.43 €
BROSSES	5 324.34 €	10 329.51 €	10 448.24 €	26 102.09 €	11 350.59 €	37 452.68 €
BUSSIÈRES	8 715.05 €	8 920.11 €	9 022.64 €	26 657.80 €	9 801.87 €	36 459.67 €
CHAMOIX	3 769.75 €	3 858.45 €	3 902.80 €	11 531.00 €	4 239.86 €	15 770.86 €
CHASTELLUX-SUR-CURE	- €	2 654.35 €	9 420.40 €	12 074.75 €	10 233.98 €	22 308.73 €
CHÂTEL-CENSOIR	5 052.38 €	6 722.49 €	6 799.76 €	18 574.63 €	7 387.01 €	25 961.64 €
CUSSY-LES-FORGES	- €	2 897.24 €	7 050.56 €	9 947.80 €	7 659.47 €	17 607.27 €
DOMECY-SUR-LE-VAULT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DOMECY-SUR-CURE	8 867.20 €	9 075.84 €	9 180.16 €	27 123.20 €	9 972.99 €	37 096.19 €
ÉTAULES	- €	4 131.63 €	4 179.12 €	8 310.75 €	4 540.04 €	12 850.79 €
FOISSY-LÈS-VÉZELAY	3 713.00 €	3 862.80 €	3 907.20 €	11 483.00 €	4 244.64 €	15 727.64 €
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	- €	1 188.04 €	11 784.96 €	12 973.00 €	12 802.75 €	25 775.75 €
GIROLLES	- €	- €	3 486.56 €	3 486.56 €	3 787.67 €	7 274.23 €
GIVRY	7 032.90 €	7 198.38 €	7 281.12 €	21 512.40 €	7 909.94 €	29 422.34 €
ISLAND	7 844.15 €	9 360.33 €	9 467.92 €	26 672.40 €	10 285.60 €	36 958.00 €
LICHÈRES-SUR-YONNE	7 885.45 €	8 070.99 €	8 163.76 €	24 120.20 €	8 868.81 €	32 989.01 €
LUCY-LE-BOIS	- €	2 208.93 €	2 234.32 €	4 443.25 €	2 427.28 €	6 870.53 €
MAGNY	4 578.95 €	4 686.69 €	4 740.56 €	14 006.20 €	5 149.97 €	19 156.17 €
MENADES	- €	3 700.98 €	3 743.52 €	7 444.50 €	4 066.82 €	11 511.32 €
MERRY-SUR-YONNE	- €	9 562.61 €	9 672.52 €	19 235.13 €	10 507.87 €	29 743.00 €
MONTILLOT	- €	7 388.27 €	8 158.04 €	15 546.31 €	8 862.60 €	24 408.91 €
PIERRE-PERTHUIS	- €	- €	1 454.64 €	1 454.64 €	1 580.27 €	3 034.91 €
PONTAUBERT	1 344.58 €	1 996.22 €	2 019.16 €	5 359.95 €	2 193.54 €	7 553.49 €
PROVENCY	- €	1 576.31 €	2 603.92 €	4 180.23 €	2 828.80 €	7 009.03 €
QUARRÉ-LES-TOMBES	- €	13 891.15 €	29 333.92 €	43 225.07 €	31 867.30 €	75 092.37 €
SAINT-BRANCHER	- €	12 566.68 €	17 944.96 €	30 511.64 €	18 921.15 €	49 432.79 €
SAINT-GERMAIN-DES-	- €	- €	- €	- €	19 421.14 €	19 421.14 €
SAINT-LÉGER-VAUBAN	- €	- €	26 304.96 €	26 304.96 €	28 576.75 €	54 881.71 €
SAINT-MAGNANCE	9 830.25 €	10 061.55 €	10 177.20 €	30 069.00 €	11 056.14 €	41 125.14 €
SAINT-MORÉ	6 767.70 €	6 926.94 €	7 006.56 €	20 701.20 €	7 611.67 €	28 312.87 €
SAINT-PÈRE	1 552.25 €	3 732.30 €	3 775.20 €	9 059.75 €	4 101.24 €	13 160.99 €
SAUVIGNY-LE-BOIS	- €	- €	6 165.28 €	6 165.28 €	6 697.74 €	12 863.02 €
SERMIZELLES	- €	1 647.78 €	1 666.72 €	3 314.50 €	1 810.66 €	5 125.16 €
THAROISEAU	- €	863.48 €	873.40 €	1 736.88 €	948.83 €	2 685.71 €
THAROT	- €	2 592.60 €	2 622.40 €	5 215.00 €	2 848.88 €	8 063.88 €
THORY	2 064.25 €	4 651.02 €	4 704.48 €	11 419.75 €	5 110.78 €	16 530.53 €
VAULT-DE-LUGNY	- €	- €	4 900.72 €	4 900.72 €	5 323.96 €	10 224.68 €
VÉZELAY	- €	11 808.32 €	14 594.80 €	26 403.12 €	15 855.26 €	42 258.38 €
VOUTENAY-SUR-CURE	3 473.25 €	4 637.10 €	4 690.40 €	12 800.75 €	5 095.48 €	17 896.23 €
<b>Totaux</b>	<b>113 298.07 €</b>	<b>221 435.87 €</b>	<b>315 286.84 €</b>	<b>650 020.78 €</b>	<b>372 413.15 €</b>	<b>1 022 433.93 €</b>

**Les années 2020 et 2021 devront être consommées en 2023**



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-5**

**Objet** : Conventions en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie, d'assainissement des dépendances et de signalisation routière horizontale et verticale

Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour autoriser le Président :

- A signer une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'entretien de voirie à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai,
- A signer une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'assainissement des dépendances à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai,
- A signer une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux de signalisation routière horizontale et verticale à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer :**

- Une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'entretien de voirie à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai.
- Une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'assainissement des dépendances à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai.
- Une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux de signalisation routière horizontale et verticale à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai.

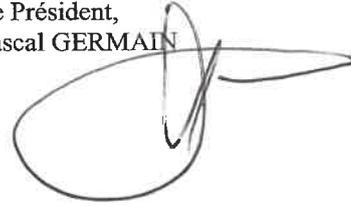
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-6**

**Objet** : Règlement des Conseils des petites crèches

A la suite des explications apportées en cours de séance, Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Enfance-Jeunesse » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les modifications du règlement des Conseils des petites crèches telles qu'elles seront proposées.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les modifications du règlement des Conseils des petites crèches telles qu'elles seront proposées.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



Numéro de dossier :

Date de préinscription :

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023



Publié le

Date de naissance de l'enfant :

ID : 089-200039758-20230126-DCC2023\_7-DE

Date d'accueil souhaité :

1. LIEN AVEC LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE		
Critères	Nombre de point(s) à attribuer	Point(s) attribué(s)
Résidant sur le territoire communautaire	10	
Famille souhaitant s'installer sur le territoire communautaire	10	
Heures financées par un territoire voisin	6	
Travail sur le territoire communautaire	4	
Fratricité scolarisée sur le territoire communautaire	1	

2. PREINSCRIPTION		
Critères	Nombre de point(s) à attribuer	Point(s) attribué(s)
Dossier en liste d'attente à la fin de la commission précédente (cumulable après chaque passage en commission)	1	
Changement de type d'accueil - passage de l'accueil occasionnel à régulier ou accueil d'urgence à régulier	3	

3. SITUATION FAMILIALE		
Critères	Nombre de point(s) à attribuer	Point(s) attribué(s)
Naissance multiple	3	
Fratricité fréquentant la structure à la date souhaitée d'accueil	3	
Fratricité ayant déjà fréquenté un multi-accueil de la CCAVM	2	
Famille monoparentale	3	
Famille en cours d'adoption	5	

4. SITUATION DE FRAGILITE		
Critères	Nombre de point(s) à attribuer	Point(s) attribué(s)
Handicap, maladie chronique ou grave au sein de la famille	5	
Handicap ou maladie chronique de l'enfant.	5	
Famille orientée par des services sociaux.	5	
Parent mineur.	5	

5. SITUATION PROFESSIONNELLE		
Critères	Nombre de point(s) à attribuer	Point(s) attribué(s)
Couple biactif ou monoparent actif ou en formation	7	
Couple dont un membre est actif ou en formation	3	
Un parent ou deux en recherche d'emploi	2	
Couple ou monoparent sans activité professionnelle	1	

6. QUOTIENT FAMILIAL		
Critères	Nombre de point(s) à attribuer	Point(s) attribué(s)
De 0 à 650 €	5	
De 651€ à 1 000 €	4	
De 1 001 € à 2 000 €	3	
Supérieur à 2 000 € ( ou QF NON RENSEIGNE CAR DOSSIER NON MIS A JOUR)	2	

7. MALUS		
Critères	Nombre de point(s) à attribuer	Point(s) attribué(s)
Factures impayées du service enfance jeunesse de la CCAVM	-10	
<b>TOTAL Points</b>	<b>0</b>	

Accepte proposition inférieure et/ou différente de la demande initiale :

oui  non

Multi accueil souhaité :

Galipette  Caribou  Capucine

Planning :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Réponse de la commission du 21/12/2020

oui :

non :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

CARIBOU	GALIPETTE	CAPUCINE

Notes diverses :



Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-8**

**Objet** : Attribution des compensations prévisionnelles 2023

Dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique et à la suite des explications qui seront apportées en cours de séance, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les attributions prévisionnelles de compensation 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les attributions prévisionnelles de compensation 2023.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le

ID : 089-200039758-20230126-DCC2023\_8-DE



### Attributions de compensation prévisionnelles 2023

Communes	Attributions de compensation prévisionnelles 2023	Retenues liées aux transferts de charges 2023	Attributions de compensation prévisionnelles 2023
ANNAY LA COTE	7 008		7 008
ANNEOT	2 751		2 751
ARCY SUR CURE	23 325		23 325
ASNIERES SOUS BOIS	3 677		3 677
ASQUINS	12 602		12 602
ATHIE	17 200		17 200
AVALLON	2 613 643		2 613 643
BEAUVILLIERS	2 594		2 594
BLANNAY	1 630		1 630
BOIS D'ARCY	8		8
BROSSES	6 718		6 718
BUSSIERES	1 041		1 041
CHAMOUX	3 018		3 018
CHASTELLUX SUR CURE	29 670		29 670
CHATEL CENSOIR	41 802		41 802
CUSSY LES FORGES	23 255		23 255
DOMECY SUR CURE	73 316		73 316
DOMECY SUR LE VAULT	1 139		1 139
ETAULES	222 977		222 977
FOISSY LES VEZELAY	993		993
FONTENAY PRES VEZELAY	4 158		4 158
GIROLLES	2 746		2 746
GIVRY	23 954		23 954
ISLAND	4 061		4 061
LICHERES SUR YONNE	690		690
LUCY LE BOIS	11 061		11 061
MAGNY	84 496		84 496
MENADES	0		0
MERRY SUR YONNE	17 509		17 509
MONTILLOT	13 945		13 945
PIERRE PERTHUIS	2 902		2 902
PONTAUBERT	13 247		13 247
PROVENCY	58 916		58 916
QUARRE LES TOMBES	28 995		28 995
SAINT BRANCHER	2 478		2 478
St GERMAIN DES CHAMPS	20 610		20 610
SAINT LEGER VAUBAN	17 344		17 344
SAINTE MAGNANCE	21 858		21 858
SAINT MORE	8 914		8 914
SAINT PÈRE	36 610		36 610
SAUVIGNY LE BOIS	155 010		155 010
SERMIZELLES	12 374		12 374
THAROISEAU	7 078		7 078
THAROT	308		308
THORY	7 448		7 448
VAULT DE LUGNY	47 037		47 037
VEZELAY	64 083		64 083
VOUTENAY SUR CURE	12 130		12 130
<b>Totaux</b>	<b>3 768 329</b>	<b>0</b>	<b>3 768 329</b>



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-9**

**Objet : Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget annexe 2023 « Gestion du Service Enfance/Jeunesse »**

Conformément à l'article L.612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard RAGAGE explique qu'une collectivité a la possibilité d'ouvrir des crédits supplémentaires pour un projet en cours dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'année N-1. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver l'ouverture des crédits supplémentaires tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	Total des crédits budgétés en 2022	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2023	Objet de la dépense
20	Immobilisations incorporelles	10 700,00	2 675,00	Extension de l'ALSHi
21	Immobilisations corporelles	270 597,00	67 649,25	
<b>Totaux</b>		<b>281 297,00</b>	<b>70 324,25</b>	

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE l'ouverture des crédits supplémentaires tels qu'ils sont proposés ci-dessous :**

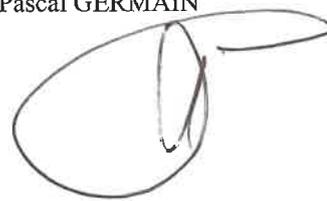
Chapitres	Intitulés	Total des crédits budgétés en 2022	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2023	Objet de la dépense
20	Immobilisations incorporelles	10 700,00	2 675,00	Extension de l'ALSHi
21	Immobilisations corporelles	270 597,00	67 649,25	
<b>Totaux</b>		<b>281 297,00</b>	<b>70 324,25</b>	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents :** Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote :** Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote :** Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés :** Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote :** Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote :** Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance :** Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-10**

**Objet : Recrutement de contrats éducatifs pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites**

Comme chaque année, le Président rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les équipes d'animation de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites pendant les vacances scolaires. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

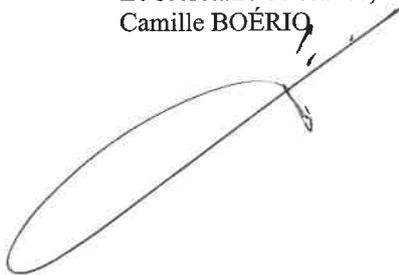
- Décider le recrutement de 69 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites au titre des vacances scolaires de l'année 2023, Et, le cas échéant,
- Valider les tarifs journaliers des jours travaillés comme suit :
  - 63,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents encadrant un séjour,
  - 54,55 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents titulaires d'un BAFA, en cours de formation ou possédant une équivalence de diplôme reconnu par la SDJES,
  - 45,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents sans diplôme dans le domaine de l'animation,
- L'autoriser à signer tous lesdits contrats et/ou tout autre acte nécessaire en application de la présente décision, étant précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** le recrutement de 69 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites au titre des vacances scolaires de l'année 2023,
- **VALIDE** les tarifs journaliers des jours travaillés comme suit :
  - 63,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents encadrant un séjour,
  - 54,55 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents titulaires d'un BAFA, en cours de formation ou possédant une équivalence de diplôme reconnu par la SDJES,
  - 45,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents sans diplôme dans le domaine de l'animation,
- **AUTORISE** le Président à signer tous lesdits contrats et/ou tout autre acte nécessaire en application de la présente décision, étant précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**45 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

**6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**7 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

**3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

Date de la convocation	20 janvier 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	45
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2023-11**

**Objet : Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique polyvalent à temps complet**

Compte tenu de l'ouverture prochaine de la déchetterie de SAINT-BRANCHER qui nécessite la création d'un poste à mi-temps sur l'ensemble des trois déchetteries, d'une part et de la nécessité de renforcer le service technique par la création d'un poste à mi-temps réparti sur l'ensemble dudit service, d'autre part, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un poste d'Adjoint technique permanent et polyvalent, à temps complet et ouvert à compter 1<sup>er</sup> avril 2023 sur l'un des grades suivants selon le profil de l'agent recruté : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ou Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou Adjoint technique, Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ou d'un Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou d'un Adjoint technique sur un poste permanent et polyvalent, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- L'autoriser à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE** un poste d'Adjoint technique permanent et polyvalent, à temps complet et ouvert à compter 1<sup>er</sup> avril 2023 sur l'un des grades suivants selon le profil de l'agent recruté : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ou Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou Adjoint technique,
- **DÉCIDE** le recrutement d'un Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ou d'un Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou d'un Adjoint technique sur un poste permanent et polyvalent, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- **AUTORISE** à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

**Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.**

- **En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8-5 du code général de la fonction publique.**
- **Le contrat, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.**
- **Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire d'adjoint technique.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN

